

CSA : Olivier Schrameck aura le même salaire que son prédécesseur

Pendant quelques jours, on a bien cru que le nouveau patron du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), Olivier Schrameck, ancien directeur de cabinet de Lionel Jospin s'était octroyé un salaire deux fois supérieur à celui de son prédécesseur, Michel Boyon. En effet, un arrêté paru le 1er février au Journal officiel annonçait le doublement de l'indemnité de fonction allouée au président du CSA, Olivier Schrameck. La rémunération du nouveau président passe ainsi de 55 307 à 100 500 euros par an.

Une aubaine pour l'opposition qui va s'empresser de dénoncer cette injustice ? Pas vraiment. En réalité, le salaire d'Olivier Schrameck sera le même que celui de Michel Boyon. Explication du CSA : "Cette somme de 55 307 euros avait déjà été réévaluée sous Michel Boyon en 2008, mais par décision ministérielle. Il n'était donc pas obligatoire de le publier au Journal officiel. L'arrêté du 1er février est donc une régularisation officielle de la somme déjà perçue" par le prédécesseur d'Olivier Schrameck.

Les deux patrons de l'audiovisuel touchent donc la même somme. Mais combien exactement ? En plus du salaire, de 100 500 euros, il faut ajouter, selon Francetvinfo (FTVi) qui cite le livre de Guillaume Evin "Le Livre Noir du CSA" paru aux Editions du Moment, un traitement de base "des fonctionnaires hors échelle, qui s'élève dans ce cas à 82 986 euros brut". On peut donc aisément conclure et calculer que Michel Boyon, comme Olivier Schrameck, a touché pour le premier et touchera pour le second plus ou moins 183 500 euros.

A Matignon, rapporte FTVi, on précise que le nouveau président du CSA "gagne beaucoup moins qu'au Conseil d'Etat", où il était président de la section du rapport et des études du Conseil d'État.